

Contrat d'approvisionnement GSR

Requête 4355-2026

**Demande d'approbation de caractéristiques contractuelles visant
l'approvisionnement en gaz de source renouvelable**

Table des matières

1.	MISE EN CONTEXTE	3
2.	CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT	4
2.1.	PRIX, DURÉE ET VOLUMES PRÉVUS	4
2.2.	CONTRAT DE TRANSPORT	4
2.3.	IMPACT DU CONTRAT SUR LES APPROVISIONNEMENTS D'EGQ	4
3.	CONCLUSION	6

1. Mise en contexte

Dans le cadre de la lutte aux changements climatiques, le gouvernement du Québec a adopté, en avril 2019, le Règlement concernant la quantité de gaz de source renouvelable devant être livrée par un distributeur¹ (ci-après le « **Règlement** »), lequel a pour objet d'encadrer la livraison minimale annuelle du gaz de source renouvelable (ci-après « **GSR** ») pour tout distributeur de gaz naturel au Québec. L'adoption de ce Règlement a eu pour effet d'assujettir Enbridge Gaz Québec (ci-après « **EGQ** ») à une nouvelle obligation de livrer une quantité minimale de GSR annuellement, et ce, depuis l'année 2020². En 2026, le Règlement prévoit qu'EGQ devra livrer minimalement l'équivalent de 5 % de GSR dans son réseau. Ce pourcentage passera à 7 % à partir de 2028, et ensuite 10 % en 2030. Dans ce contexte, EGQ doit assurer l'approvisionnement de volumes de GSR à long terme afin de se conformer au Règlement.

EGQ a reçu une offre de l'un de ses fournisseurs canadiens, soit Modern Niagara Capital Inc. (ci-après « **Modern Niagara** »), qui a déjà livré des volumes de GSR à EGQ en 2022, approvisionnement autorisé par la Régie dans la décision D-2022-124. En raison d'une situation particulière du côté du fournisseur et de ses contrats d'entreposage, ce dernier doit impérativement débiter l'injection des volumes de GSR prévus au contrat dans le réseau gazier au plus tard le 1^{er} août, expliquant ainsi pourquoi EGQ demande une décision prioritaire à la Régie.

Les modalités de l'offre de ce fournisseur présentent des avantages importants dans l'objectif d'EGQ de réduire le surcoût du GSR par rapport à l'approvisionnement en gaz naturel traditionnel, c'est-à-dire réduire l'écart entre les coûts d'approvisionnement en GSR ainsi que les coûts évités. En effet, le prix offert est inférieur au coût moyen actuel des approvisionnements d'EGQ, ce qui permettra de réduire le coût moyen de l'approvisionnement en GSR pour 2026, les frais de socialisation découlant de l'année 2026 et les tarifs GSR prévus des années 2027 et suivantes.

¹ RLRQ. C. R-6.01, r. 3.01

² Article 1 du Règlement.

2. Caractéristiques du contrat

2.1. Prix, durée et volumes prévus

Les caractéristiques du contrat d'approvisionnement sont détaillées à la pièce EGQ-1, document 1.1. L'entente prévoit la livraison d'un volume total de [REDACTED] GJ. La livraison du GSR est prévue entre le 1^{er} août et le 31 décembre 2026, pour un prix de [REDACTED] CAN le Giga joule (ci-après « **GJ** »).

Cette opportunité d'approvisionnement, de type "marché spot", est fort intéressante puisqu'elle permet de réduire le coût moyen d'approvisionnement du GSR pour l'année 2026 et les tarifs prévus des années 2027 et suivantes tout en maintenant un niveau d'inventaire raisonnable, tel que présenté au Tableau 1 à la section 2.3.

2.2. Contrat de transport

La livraison du gaz est prévue à Dawn. Conséquemment, pour cette portion de l'approvisionnement, EGQ sera considéré comme un client en service-T de Dawn pour Enbridge Gas Ontario. Le prix des volumes livrés sera fonctionnalisé en Ontario-T, et les coûts de transport entre Dawn et la franchise du distributeur seront ajoutés au prix de la molécule de GSR.

2.3. Impact du contrat sur les approvisionnements d'EGQ

Le distributeur présente ci-dessous la répartition des approvisionnements en GSR jusqu'en 2030, incluant le présent contrat et ses impacts sur le coût prévisionnel du GSR et ce, en fonction des caractéristiques des contrats déjà approuvés.

Tableau 1 : Besoins en GSR à l'horizon 2030 et impact du contrat sur les coûts d'approvisionnement

	Projection				
	2026	2027	2028	2029	2030
Obligation réglementaire (GJ)	357 745 (5 %)	362 009 (5 %)	519 306 (7 %)	521 744 (7 %)	745 348 (10 %)
StormFisher					
Modern Niagara					
Inventaire GSR (CRI) - Transféré de l'année précédente	288 217	680 472			
Total	1 038 217				
Livraison du GSR (GJ)	357 745	362 009	519 306	521 744	745 348
Inventaire GSR (CRI) - Transféré à l'année suivante	680 472				
Coût moyen du GSR prévisionnel - avec intérêts (\$ / GJ) <i>avec les contrats en vigueur</i>	25,75 \$	27,25 \$			
Coût moyen du GSR prévisionnel - avec intérêts (\$ / GJ) <i>incluant le nouveau contrat de Modern Niagara</i>	24,32 \$	26,27 \$			
Réduction coût moyen reliée à l'ajout du contrat (en \$)	(1,43) \$	(0,99) \$	(0,68) \$	(0,47) \$	(0,51) \$
Réduction coût moyen reliée à l'ajout du contrat (en %)	-5,57%	-3,62%	-2,42%	-1,61%	-1,78%

1 Il est possible de constater que les volumes prévus aux termes du présent contrat, combinés à
2 ceux des autres contrats présentement en vigueur, permettront à EGQ de satisfaire à son
3 obligation réglementaire minimale selon le Règlement, et ce, pour les années 2026 à [REDACTED]

4 De plus, l'ajout du nouveau contrat engendrerait une baisse d'environ 1,43 \$/GJ sur le coût moyen
5 du GSR pour l'année en cours, avec des effets se poursuivant les années suivantes grâce à la
6 diminution du coût moyen des volumes de GSR qui sont portés à l'inventaire. En 2026, le coût
7 moyen prévisionnel du GSR serait de 24,32 \$/GJ via l'intégration du nouveau contrat, alors que les
8 clients volontaires paient actuellement un tarif GSR de 25,41 \$/GJ.

9 Il est à noter qu'EGQ continue de déployer sa stratégie d'achat dans un objectif de réduire l'écart
10 de prix entre le prix du GSR et les coûts évités (soit l'écart relié au surcoût GSR), tout en respectant
11 ses obligations réglementaires. Cet achat permet de continuer dans cette voie en réduisant les
12 coûts moyens d'approvisionnement pour 2026, ce qui aura pour effet de réduire également les
13 frais de socialisation connexes, en plus de réduire le tarif projeté de 2027 de près de 1 \$/GJ, ce
14 qui représente une baisse de près de 4 % du tarif GSR.

1 **3. CONCLUSION**

2 EGQ estime que le contrat qu'elle entend conclure avec Modern Niagara présente des conditions
3 favorables pour la clientèle, car il lui permet de réduire le coût moyen du GSR pour l'année 2026
4 et les suivantes, ce qui allègera les frais de socialisation découlant de l'année 2026 et le tarif prévu
5 pour les années 2027 et suivantes, tout en maintenant un niveau d'inventaire prévisionnel
6 raisonnable.

7 Pour conclure, EGQ demande donc à la Régie :

- 8 - d'approuver de manière prioritaire les caractéristiques contractuelles relatives au contrat
9 qu'elle prévoit conclure avec Modern Niagara, lesquelles sont détaillées à la pièce EGQ-1,
10 document 1.1, et ce, au plus tard le 31 juillet 2026.